

Sur les travaux
Des
professeurs des facultés
de Sciences -

LABORATOIRE
ARCHIVES "ARAGO"
PROPRIÉTÉ
PUBLIQUE

Sur un point de la nouvelle organisation
des facultés.

Le Conseil Supérieur, a dans
sa dernière Session de ¹⁸⁸⁹ 1889
voté un projet de décret important
sur la reorganisation des facultés.

Les améliorations nombreuses
sont apportées à l'état actuel de choses. Notre
intention n'est pas de faire une
analyse des nombreux articles
qui composent ce projet.
un point particulier ne paraît
y avoir été laissé de côté. par
plus dans la considération qui
précède les articles. Quant
dans les articles eux-mêmes, il
n'est question. Il me semble

qu'en sachant d'une réorganisation
 naissent de cette part qu'un renouvellement
 de notre enseignement Supérieur
 il est en grande partie de occuper
 d'inviter les fonctionnaires et professeurs
 de l'enseignement Supérieur
 au point de vue que je desire
 l'élaborer.

Une observation générale doit
 précéder cet examen.

Les membres des Comités Supérieurs
 sont toujours fort chargés, et
 le travail de Commissions ne
 prolonge bien souvent fort
 long temps. aussi la fatigue
 d'esprit qui résulte de discussions
 sont vives et longues, ^{Toujours fort lentes} la nécessité ^{d'arriver aux plus} il faut
 d'obtenir ces votes ^{de} respectueusement
 fréquemment, ~~seulement~~ à des votes
 qui peut être même être modifiés
 s'ils peuvent être plus facilement
 pris. les remaniements ~~très~~ fréquents
 qui ont eu lieu dans le des programmes

manquent qu'il en est ainsi.

En outre, on le demande, puisque
les facultés ont été consultées sur
la grande question de la création
des universités pourquoi ne viendraient
pas en d'honnorable renseignements
propres à éclairer le cabinet
en leur faveur sur le projet

Le mémo est en un caractère
fort libéral, je dirai même
démocratique. Certainement
les Ecrits supérieurs auraient pu
tirer grand avantage d'une telle
consultation.

Incontestablement un grand
pas est fait vers la création
des Ecrits d'enseignement supérieur.
Il est très bien plus considérable
comme si j'ai quelques détails
qui paraissent au premier abord
de peu d'importance, ne sont
cependant que davantage les
prérogatives des corps constitués
sur le nouveau projet.

Le secret, de quelques réserves
 qui font le monde ^{reconnait} ~~comprendre~~ ~~très~~
 bien, n'est pas difficile à deviner.

Il est certain, ~~nombre~~ de centres qui
 universitaires, ^{qui se développent,}
 d'autres, qui reculent ~~nationalistes~~.
 Dans la pensée de beaucoup de
 personnes, il faut favoriser les
 premiers et supprimer les seconds.
 Cela se dit tout bas dans
 certains lieux cela se répète
 très haut dans d'autres lieux.
 Soit mais comment faire la
 suppression, c'est là qu'est le
 difficile — ^{il} ira-t-on priver
 une ville qui a fait de grands
 sacrifices pour l'installation de
 la faculté des facultés de son
 corps universitaire? quel député
 oserait compromettre ~~les~~ ^{les} ~~affaires~~
 sur telle proposition, sur
 l'avenir futur, en paraissant
 oublier à ce point les intérêts de
 sa localité?

5
Fa il faut le reconnaître est et
sera encore long temps la difficulté
de la création de grands centres
universitaires.

Le Choix de ceux qu'il faudra
Cultiver sera toujours chose
aussi délicate que difficile.
Les réclamations seront telles
et les pouvoirs publics avec
une telle crainte de l'aliéner
l'esprit public que ainsi qu'il
arrive presque toujours quand une
question difficile se présente,
on ne la résout pas on la
renvoie à plus tard.

Le vrai moyen, sera certainement
dans un procédé qui peu à peu
se mettra en pratique par la
force même des choses. — C'est par
le travail, par l'activité, par
le mouvement scientifique qui une
Sélection naturelle devra
s'établir. or Cette sélection

61

est établi que si l'un des
éléments mêmes destinés à devenir
l'un des facteurs de la reorganisation
prend une importance toujours
croissante.

Mon intention était de soulever
une discussion, à ce sujet
mais comme l'audience
arrivait à la fin de l'après
et que le temps ou la fatigue
pouvaient, les termes que je
proposais ont été rejetés et
par cela même la discussion
n'a pas eu lieu.

C'était à propos de l'article
- Le cours finissait le 3^e jour et
finissait le 31 juillet.

J'avais proposé, la rédaction
suivante Le travail de la faculté
commence le 3^e de juillet et finit
le 31 juillet.

Bonjour ce changement. C'est
justement sur ce point que je désire

9
appelle l'attribuer.

Quelle soit la ~~fonction~~ des professeurs
Dans le décret on verra qu'il
est question de leçons et de examens
mais de rien autre.

Or je crois et je ne suis pas le seul
à avoir cette pensée les fonctions
des professeurs de l'enseignement
supérieur, réduits, à façon ~~exclusivement~~
des cours et ~~des~~ examens et rien
que cela, amènerait certainement
et forcément ~~un~~ un abaissement
de nos facultés.

Le troisième facteur, je ne voudrais
pas dire le plus important
afin de ne blesser personne et
le travail de recherche, et de
recherches originales.

L'autorité des professeurs dans
les chaires, et d'autant plus grande
qu'il peut sur des questions difficiles
vouloir émettre un avis personnel
tiré de ses études et de ses travaux
originaux publiés et jugés par la

le monde savant.

l'activité et la situation d'une faculté. Surtout d'ailleurs plus grand, celui que le nombre de ses professeurs faisant des travaux originaux, publiant des résultats d'une valeur certaine, est celui plus grand considérable.

Certainement, il ne me convient en aucune sorte de déléguer et de donner des exemples mais choisis tout que dans telle faculté l'activité le mouvement scientifique est plus grand que dans telle autre. Cette différence n'est-elle pas un élément bien propre à provoquer cette sélection naturelle dont je parlais en commençant. Il faut donc favoriser de toutes façons la condition qui permettra cette lutte qui en définitive finira par elle-même.

une lettre pour légitimer.
 Car il ne faut que quelques
 Centes, distinctement l'expérience
 s'illustrent; les pas qui vont
 d'être faits ne sera jamais
 suivi d'un seul quelque chose, les
 pas nombreux qui seront faits le
 seront en avant.

Il faut donc que le travail de
 recherche se développe et
 conduise à des progrès certains
 accablés, qui aident dans le
 choix que le corps sur les
 activités ne peuvent établir
 et ne vaudraient toutes mêmes
 de l'âge.

Mais pour que le travail
 soit possible il faut aussi
 que le Travail soit donné à
 ceux qui doivent l'accomplir
 C'est pour cette raison que je
 Crois l'amendement que je

proposait fort utile, car il est
introduit un élément indispensable
dans la vie de nos facultés.

Le professeur de l'enseignement
Supérieur doit avoir du Temps
à lui; je dis beaucoup de temps
en dehors de ses occupations car il le
perd d. sur ~~Chiffres~~ ou il l'emploie
utillement pour les élèves.

Mais ce Temps s'il est à lui
ne lui appartient pas ^{cependant} sicuti au
~~ne lui appartient pas pour~~
se reposer seulement, il doit être
utilisé pour des recherches originales.
Ce n'est qu'à ce titre que le Temps
peut être dit être à lui.

L'objection qui me Manque
pour se faire et qui se pratique
officiellement ^{Tous les ans} par la publication
annuelle des travaux de tous les
professeurs, est celle-ci: Il est
des professeurs qui ne travaillent pas

leur donner du temps eussent-ils
à l'activer même et abus existant
dès qu'on en parle.

Il est facile de concevoir une
telle action des règlements que
cette objection tombe d'elle-même
car il est possible d'arriver
à faire disparaître les abus.

Veuillez pour un abus qui
signalera combien d'actifs
chercheurs seront surpris de
leur study?

Un exemple prouvera bien mieux
les faits que toutes les considérations
générales.

Mais je dois ici faire une remarque
Je n'ai eu l'intention en produisant
ces réflexions que de parler de
Faculté de Sciences. — Traitant de
côté tout ce qui peut toucher
aux autres branches de l'enseignement
supérieur.

Mais à ce propos, il faut le
 remarquer, le projet est un projet
 d'ensemble et comme tel il
 doit répondre à tous les besoins
 du progrès dans tous les facultés,
 or, il y a de grandes différences entre
 toutes diverses facultés, et il est
 bien difficile de satisfaire les
 uns et de ne pas nuire aux
 autres.

Les conditions sont si diverses.
 à Paris la somme de livres affectée
 à lui seul fait de différences,
 comment comparer par exemple
 la faculté de Médecine, ou celle de
 droit à ce point de vue avec
 la faculté de Sciences? Comment
 faire des règlements distincts
 pour les cas divers. Et la nature
 de l'enseignement, qui change avec
 les établissements, et dont le matériel
 nécessaire est si variable, et doit être modifié
 suivant le but de l'établissement.

ou pourroit bien facilement
 mettre en relief les conditions
 multiples qui font differer totalement
 les etablissements divers. Si l'on
 prenoit les examens, on ne sauroit
 les comparer avec. Cette mesure
 devenue necessaire dans une faculte
 l'est ou inapplicable ou inopportune
 dans telle autre.

Une mesure d'ordre interieur
 facile a appliquer quand le
 nombre des etres est restreint
 devient impossible quand les
 etudiants sont tres nombreux. Le
 but, la forme viennent se lier avec
 nous ont aucun analogie, dans les
 ecoles professionnelles et les ecoles
 de science pures.

Aussi ne faut-il pas s'imaginer
 que telle mesure reclamée et
 présentée pourroit n'être pas si
 accueillie. Mais surtout a qui est elle
 à un etablissement est inapplicable dans l'autre.

revenir aux exemples qui
je désirais signaler.

Comment un professeur de
Géologie, par exemple, pourra-t-il
faire des recherches originales si l'on
devant lui un terrain, et un terrain
proprie à faire des expériences?
Sur le laboratoire n'est pas comme
~~celui de~~ la chimie ni la physique
ou même la botanique si la
faculté est dotée d'un jardin et
d'herbiers, dans l'état oblige
même. Il est bien obligé
d'aller sur le lieu même
constater les ^{dispositions} constitutions de
terrains et recueillir les échantillons
ou matériaux qui pourra plus
tard mettre en œuvre? Il a
donc forcément deux ordres
de travaux. Dans l'un il doit
faire des expériences, dans l'autre
il étudie avec soin les fossiles les

Les roches etc. Tout cela ne
peut se faire - en même temps
que des expériences que des leçons dans
ces ^{différentes} boîtes.

Mais n'est-il pas évident
que le professeur ne peut avoir
deux villes dans la chaire qu'un
pouvant qu'il a étudié sur les
lieux mêmes.

La démonstration de cette
nécessité de travaux personnels
serait bien facile à poursuivre
en jetant un coup d'oeil sur ^{l'ensemble}
de nos différentes facultés, mais la
chose conduirait ~~à un droit~~ ^{trop} ~~aux~~ ^{directement} ~~aux~~
des particularités ce qui ^{doit être} ~~peut être~~
Cependant je puis bien citer
un exemple qui m'a touché de
près -

Lors de la création de certains
nouveaux de facultés en 1856. Je
fus nommé à la faculté de Lille

à la chaire d'histoire naturelle
 et comme tel j'avais à enseigner
 la zoologie - la botanique et la
 géologie - à laquelle j'ajoutais la minéralogie.

Il me survint fort étonnement
 que me fut éprouver l'éventualité
 que me donna un inspecteur
 général de l'enseignement supérieur,
 de l'époque, qui me recommanda de
 mettre de la minéralogie et la
 partie des héritiers que nous
 nous connaissions pas et qui il est
 en forme.

Si je cite ces exemples cela pour
 éviter tout déqualification mais cependant
 pour prouver l'utilité de recherches
 personnelles. S'il est dans une
 situation fort intéressante au
 point de vue géologique, je n'en
 veux pas prouver que les fréquentes
 consultations qui peu de temps
 après la création de la faculté de
 sciences, n'étaient demandées.

à l'époque dont je parle 1854
et 1855. il se trouvait des associations
ou compagnies qui cherchaient
la houille, et ne la dirigeaient
que d'après le produit de sondages
faits en vue de reconnaître la
profondeur du charbon de terre.

Il n'est guère besoin de le
dire occupé à mes recherches
de zoologie, à mes études des
matériaux rapportés de mes premiers
voyages en Espagne, je n'eus point
failli à rechercher sur le terrain
de Flandre française. Qu'il je
n'eusse et ne pusse avoir
sur l'un des branches de l'enseignement
qui m'étaient confiés aucun
autre rôle.

Tout ainsi même au rôle que
j'étais pour la France même de
choix, obligé de jouer et de
me ~~construire~~ garder, j'étais

Y'étais zoologiste et voulais
 le recteur, je déclarai à l'administration
 que je ne m'occuperais pas de la
 partie de Cair relative à la
 Géologie.

Voit-on quelle était la situation
 d'un professeur dans un centre où
 il pouvait à chaque instant
 être appelé. Sur l'un des branches
 de son enseignement, dans laquelle
 et ne désirait et ne voulait
^{acquies} ~~prendre~~ mes compétences, qui lui
 éloigné de ses études directes. Je
 puis citer à cet égard à l'air de
 spontanéité si intéressante moi-même.
 Mais je ne aurais pas après une
 considération qui n'aurait pu ^{qu'acquies} que
 m'inviter à mes œuvres scientifiques.
 Je n'ai ^{cherché à} ~~voulu~~ ~~avoir~~ après une
 égale réputation dans la Botanique,
 la Zoologie tout entier, la Géologie
 et la Minéralogie.

à l'époque de la création des
facultés nouvelles (1854.) l'administration
poursuivait un autre but que
celui qu'on cherche à atteindre
aujourd'hui.

Et puisque j'ai rappelé un
vieux souvenir puisqu'on ne le
dirai-je pas encore le temps
manquait pour les études et j'étais
alors j'aurais pu être qu'aujourd'hui
les dix années que j'ai passés à la faculté de St. Omer
j'ai dû prendre des cours destinés à
me permettre de faire des voyages
et destinés à m'aider à faire
des publications.

La Géologie prête au
exemple à l'appui d'idées
surtout ici, vécues par la seule
science qui s'oblige et reclame
impérieusement des conditions
favorables au travail et recherches.

Donc, tous les pays d'études
d'Europe
et animaux marins a fait de

a fait des progrès considérables
 la France doit elle rester en
 arrière, et les professeurs des facultés
 situés au bord de la mer traités
 les seuls favoris, ceux qui éloignés
 ont le désir de faire des recherches
 ne pourraient-ils donc par pouvoir
 exploiter le champ si vaste que leur offre
 le monde marin?

Si l'on admet la nécessité que je
 crois absolue de faire des travaux
 originaux, l'on est fatalement
 conduit à favoriser ces études
 en accordant le moyen, c'est-à-dire
 le temps par lequel faire.

Comment accorder le temps ^{qui}
 peut être ^{en} ^{un} ^{certains}
 sur le fait ^{de} ^{ces}
 prérogatives d'aut doit jouir le
 professeur de faculté.

Nous n'avons considéré l'utilité
 des recherches du professeur de faculté
 qu'au point de vue de la considération

de la considération et de l'autorité
 qu'il doit joindre dans la chaire. mais
 à un autre égard cette utilité est
 encore bien facile à prouver.

On a bien souvent dans la
 presse invoqué l'exemple de
 l'Allemand et les savants envoyés
 du milieu sont revenus tous
 enthousiasmés de ce qui se passe
 chez nos savants voisins.

La comparaison n'est pas flatteuse
 pour nous à se tenir qu'aux
 rapports et aux publications. Mais
 il faut bien le remarquer